



## **EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

### RAPPORT DE LA

#### COLOMBIE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Colombie est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Colombie.

**Table des matières**

<b>1 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE, POLITIQUE COMMERCIALE ET POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
1.1 Aperçu général: instaurer des conditions propices à la paix.....	3
<b>2 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE .....</b>	<b>4</b>
2.1 Aspects généraux .....	4
2.2 Compétitivité et croissance de la productivité.....	6
2.3 Mise en valeur des régions pour le développement des zones rurales et du tourisme .....	7
<b>3 POLITIQUE COMMERCIALE DANS UN CONTEXTE DE PAIX .....</b>	<b>9</b>
3.1 Aspects généraux .....	9
3.2 Faits nouveaux aux échelons multilatéral, régional et bilatéral .....	12
3.2.1 Échelon multilatéral: respect et renforcement des règles de l'OMC et adhésion à l'OCDE.....	12
3.2.2 Échelons régional et bilatéral.....	14
3.2.3 Nouvelles questions pour une économie mondialisée.....	15
<b>4 CONCLUSIONS .....</b>	<b>16</b>

## 1 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE, POLITIQUE COMMERCIALE ET POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

### 1.1 Aperçu général: instaurer des conditions propices à la paix

1.1. À l'occasion du précédent examen de sa politique commerciale, le gouvernement colombien avait fait savoir aux Membres de l'OMC que, pour la période 2010-2014, il se proposait de renforcer la sécurité, la cohésion sociale et la confiance des investisseurs, et de poursuivre résolument sa politique de prospérité démocratique, "*Prosperidad para todos*".

1.2. Pour la période 2014-2018, que couvre en grande partie ce cinquième examen, le gouvernement colombien s'est efforcé de construire, dans le cadre du Plan national de développement "*Todos por un nuevo país*"<sup>1</sup>, une Colombie en paix, équitable et instruite, suivant les meilleures pratiques et les normes internationales, avec une vision à long terme conforme aux objectifs de développement durable.

1.3. Outre trois piliers fondamentaux (Paix, Équité et Éducation), le Plan comporte plusieurs stratégies transversales: compétitivité et infrastructures stratégiques; mobilité sociale; transformation des zones rurales; sécurité, justice et démocratie; bonne gouvernance; et croissance verte. Le Plan inclut également des stratégies régionales répondant aux priorités des six zones qui composent le territoire national pour promouvoir le développement économique.

1.4. Il convient de mentionner tout particulièrement le processus de paix, et de saluer les efforts et la détermination du Président de la République, ainsi que la collaboration de nombreux citoyens colombiens, de la communauté internationale et de plusieurs gouvernements étrangers: au terme de quatre années d'âpres négociations, l'Accord pour la construction d'une paix stable et durable a été signé en novembre 2016 avec les Forces armées révolutionnaires (FARC), pour mettre fin à plus de 50 ans de violences qui ont fait plus de 8 millions de victimes et ont coûté la vie à 220 000 personnes.

1.5. Dans son discours prononcé à l'occasion de la signature de l'Accord de paix, le Président a déclaré ce qui suit: "*Les territoires touchés par le conflit ont déjà commencé à bénéficier des retombées de la paix. Le taux d'homicides est au niveau le plus bas depuis 42 ans, et la menace terroriste et le nombre de membres de la force publique blessés au combat ont diminué de moitié; la Colombie n'est plus le premier pays au monde pour le nombre d'enlèvements, et elle dispose de davantage d'instruments pour garantir l'exercice des droits civiques. L'économie est aussi plus dynamique et la confiance s'est raffermie chez les investisseurs. Il est aujourd'hui possible d'exploiter le potentiel touristique de zones qui étaient inaccessibles pendant le conflit, les investissements sont en hausse dans les zones de paix et on prévoit une croissance additionnelle de 1,9% du PIB en moyenne au cours de la décennie suivant la signature de l'Accord de paix.*"<sup>2</sup>

1.6. Dans le domaine économique, des initiatives ont continué d'être mises en œuvre pendant la période considérée pour accroître la productivité et la compétitivité, augmenter les exportations de marchandises autres que les produits miniers et énergétiques (NME)<sup>3</sup> afin de compenser les fluctuations des cours mondiaux des produits de base, stimuler durablement l'emploi et dynamiser le tourisme, un secteur à fort potentiel.

1.7. Pour 2018, le principal objectif concernant le commerce extérieur inscrit dans le Plan national de développement consiste à augmenter les exportations de marchandises NME (pour atteindre 21 milliards de dollars EU) et de services (jusqu'à 9 milliards de dollars EU), et à attirer des investissements étrangers directs à hauteur de 16 milliards de dollars EU. Pour y parvenir, l'accent est mis sur les accords de commerce et d'investissement existants.

1.8. Par ailleurs, le gouvernement fait en sorte de participer activement aux travaux des instances internationales où sont établies les règles commerciales, de manière à obtenir un accès aux

<sup>1</sup> Département national de la planification (DNP) – Plan national de développement 2014-2018.

<sup>2</sup> Département national de la planification (DNP) et Direction du suivi et de l'évaluation des politiques (DSEPP), Rapport du Président au Congrès – 2017.

<sup>3</sup> Les exportations NME sont les exportations totales moins les exportations de pétrole et de produits dérivés, de charbon, de ferronickel, d'émeraudes et d'autres produits des industries extractives. Classification du Ministère du commerce, de l'industrie du tourisme.

marchés effectif pour les produits et services colombiens dans les pays avec lesquels la Colombie n'a pas signé d'accord commercial. Le gouvernement s'efforce aussi d'appliquer les meilleures pratiques en matière de politique publique, grâce à des initiatives telles que le processus d'adhésion à l'OCDE et l'adoption de ses normes, pour faire reconnaître *"une Colombie transformée, digne de confiance, aspirant à s'intégrer sur la scène internationale dans les principales enceintes économiques et politiques"*.

## 2 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE

### 2.1 Aspects généraux

2.1. Au cours de la période à l'examen, la Colombie a mené une politique macroéconomique ordonnée, répondant efficacement à l'évolution de la conjoncture internationale. L'économie colombienne a ainsi conservé un dynamisme supérieur à la moyenne de la région (Amérique latine et Caraïbes), malgré la chute des prix des matières premières, qui ont atteint le niveau le plus bas depuis 2004. La Colombie a enregistré une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2% en 2016 et 1,8% en 2017, se plaçant ainsi en troisième position dans la région, derrière le Pérou et le Mexique.

2.2. En 2015, le gouvernement a adopté le Plan de relance de la productivité et de l'emploi "PIPE 2.0"<sup>4</sup>, dans le but de favoriser le développement économique en investissant davantage dans les infrastructures, l'éducation, les travaux publics, le logement urbain et rural, l'industrie, le tourisme et les industries extractives.

2.3. En 2016, la Colombie a poursuivi l'ajustement de ses principaux indicateurs macroéconomiques. En 2017, elle a continué dans ce sens en adoptant le programme "Colombia Repunta"<sup>5</sup>, un plan de relance économique prévoyant des incitations fiscales pour stimuler l'investissement dans le secteur privé, augmenter les investissements publics dans le réseau routier de quatrième génération, les routes tertiaires et la construction de logements, promouvoir l'utilisation des redevances pour l'investissement dans les régions et garantir la disponibilité des ressources nécessaires en faveur de la paix.

2.4. L'économie colombienne est reconnue au plan international pour sa stabilité et sa croissance. La Banque mondiale a ainsi placé la Colombie en quatrième position dans la région Amérique latine et Caraïbes du point de vue de la facilité de faire des affaires; d'après la Banque interaméricaine de développement, le pays a enregistré la plus forte progression en matière d'inclusion financière parmi les pays émergents; et le magazine *The Economist* a choisi la Colombie comme "Pays de l'année" en 2016.

2.5. À la fin de 2017, l'inflation avait baissé de cinq points de pourcentage par rapport au point le plus haut de 2016; à 3,99%, elle était très proche de l'objectif fixé par la Banque de la République. Le déficit courant est passé de 6,4% du PIB en 2015 à 4,3% en 2016, pour s'établir en décembre 2017 à 3,3% du PIB. La cote de crédit de la dette souveraine est restée "adéquante" d'après les agences de notation, ce qui a entretenu la confiance des investisseurs.

2.6. Les réalisations les plus importantes sont l'augmentation du nombre de routes de quatrième génération, les progrès dans le domaine social, le processus de paix et la réforme fiscale. Des politiques stratégiques ont ainsi permis d'améliorer la performance économique, de consolider la confiance des investisseurs et de mieux répondre aux besoins de tous les Colombiens.

2.7. On relève également les bons résultats du pays s'agissant de la lutte contre la pauvreté et le chômage. La pauvreté multidimensionnelle recule en Colombie depuis 2010: le taux de pauvreté est passé de 30,4% au début de la décennie à 17,8% en 2016.<sup>6</sup> Pour ce qui est du chômage, il s'établissait à la fin de 2017 à 9,4%, l'un des taux les plus bas de l'histoire du pays.

<sup>4</sup> Ministère des finances et du crédit public. Communiqué n° 043, Office des communications, mai 2015.

<sup>5</sup> Présidence de la République. Présentation sur "Colombia Repunta" de Mauricio Cárdenas Santamaría, Ministère des finances et du crédit public, mars 2017. Adresse consultée: [www.presidencia.gov.co](http://www.presidencia.gov.co).

<sup>6</sup> Département administratif national de la statistique (DANE). Adresse consultée: "<http://www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-por-tema/pobreza-y-condiciones-de-vida/pobreza-y-desigualdad/pobreza-monetaria-y-multidimensional-en-colombia-2016>".

2.8. Dans le secteur extérieur, même si les exportations de marchandises autres que les produits miniers et énergétiques (NME) ont enregistré une variation négative annuelle de 6,9% entre 2014 et 2016, le gouvernement colombien a poursuivi la mise en œuvre de stratégies visant à diversifier les exportations, pour favoriser la croissance économique et mieux tirer parti des accords commerciaux. On peut citer à cet égard les procédures de normalisation sanitaire concernant par exemple la viande bovine, les avocats Hass et les fruits tropicaux, ainsi que l'accompagnement d'entreprises nationales et d'acheteurs étrangers dans le cadre de voyages d'affaires et de programmes commerciaux, entre autres mécanismes, mis en place avec ProColombia, l'Agence nationale de promotion des exportations, des investissements et du tourisme. Ces initiatives ont permis au pays de profiter de la reprise récente de la demande extérieure au niveau mondial et de la hausse des cours mondiaux.

2.9. Pour les exportations de services, l'évolution positive s'est confirmée, avec une croissance de 12% entre 2014 et 2016. Entre janvier et décembre 2017, les exportations ont atteint 8,326 milliards de dollars EU, ce qui représente une augmentation de 8,4% par rapport à la même période l'année précédente.

2.10. En 2016, le déficit commercial a été réduit de 28% pour les marchandises et de 32% pour les services. Pour les marchandises, cette tendance s'est confirmée, avec une réduction du déficit de 44% à la fin de 2017, tandis que pour les services le déficit s'est creusé (+13,9%) malgré l'augmentation de 8,4% des exportations mentionnée plus haut.

2.11. Les efforts déployés par le gouvernement pour la normalisation sanitaire et la diversification des exportations sont visibles dans les résultats obtenus à la fin de l'année 2017. Les exportations de marchandises NME ont augmenté de 5,3% en valeur et de 9,8% en volume par rapport à 2016, et le déficit courant en pourcentage du PIB est passé de -4,3% à -3,3%.<sup>7</sup> Pour certains produits, les ventes ont augmenté entre 2016 et 2017: il s'agit par exemple des parties de turbines exportées vers les États-Unis (1400%), des huiles de table vers l'Équateur (554%) et le Brésil (179%), du sucre vers le Pérou (284%), des véhicules vers le Chili (186%) et des produits de beauté vers le Mexique (164%).

2.12. Dans le contexte de la politique d'encouragement de l'investissement étranger direct, le gouvernement a pris des mesures pour susciter l'intérêt des entrepreneurs étrangers et mené des actions d'accompagnement destinées à des investisseurs potentiels de différents pays. Grâce à cela, l'IED a atteint 4,7% du PIB et 14,518 milliards de dollars EU en 2017, soit une hausse de 4,8% par rapport à l'année précédente (et 125,7% de plus qu'en 2010).<sup>8</sup>

2.13. Parmi les mesures prises pour attirer l'IED, en janvier 2017 a été adopté le Décret n° 119, qui modernise le régime d'investissement étranger afin d'accroître la compétitivité du marché colombien. Les modifications les plus importantes sont la suppression des délais et modalités d'enregistrement des investissements, et par conséquent des sanctions applicables en cas de retard.

2.14. Il est intéressant de noter non seulement l'augmentation mais aussi la forte diversification sectorielle des flux d'investissement étranger. En 2010, les entrées d'IED étaient destinées pour 76,5% aux industries extractives (produits miniers et énergétiques), et pour seulement 23,5% à d'autres secteurs. En 2017, l'IED concernait pour 69,6% le transport et l'entreposage, les industries manufacturières, l'agriculture, l'électricité, le gaz et l'eau, la construction, le commerce et la restauration, les établissements financiers et les services collectifs contre seulement 30,4% pour le pétrole et les mines. Le principal secteur bénéficiaire a été celui du transport, de l'entreposage et des communications, avec un investissement total de 3,465 milliards de dollars EU représentant une augmentation de 131,7% par rapport à l'année précédente. Le secteur manufacturier a aussi bénéficié d'une augmentation importante, de 23,3% par rapport à 2016.

2.15. En conclusion, l'économie colombienne est parvenue à résister à la chute des prix des produits de base, et elle est en phase de croissance dans un contexte régional lui aussi marqué par des chocs externes. La solidité de l'économie résulte de politiques macroéconomiques responsables, parmi lesquelles la fixation par la Banque centrale d'un objectif en matière

<sup>7</sup> Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Estimations du Bureau d'analyse économique, d'après des données de la Banque de la République.

<sup>8</sup> Données de la Banque de la République. [www.banrep.gov.co](http://www.banrep.gov.co)

d'inflation, la Règle budgétaire appliquée depuis 2012, les deux réformes du Système général de redevances, les plans de redressement productif (PIPE 1.0 et 2.0 et Colombia Repunta), la réforme fiscale structurelle de la fin de 2016, et la bonne gestion de la politique budgétaire et monétaire.

## 2.2 Compétitivité et croissance de la productivité

2.16. Au moment de structurer le Plan national de développement 2014-2018, il est ressorti de l'analyse des résultats en matière de compétitivité que, malgré une croissance économique soutenue proche de 5% en 2010-2014 rendue possible par des politiques adaptées, la productivité n'avait augmenté en moyenne que de 0,4%. Il est évident que cette situation fait obstacle à l'accélération de la croissance économique.<sup>9</sup>

2.17. Par conséquent, pour promouvoir la productivité à travers la compétitivité des entreprises et rattraper le retard pour ce qui est des apports en capital, en particulier pour les infrastructures de transport, une stratégie ciblée a été établie: i) accroître la productivité des entreprises colombiennes grâce à la modernisation et à la diversification de l'appareil productif; ii) contribuer à développer la production et à relever les défis sociétaux grâce à la science, la technologie et l'innovation; iii) promouvoir les technologies de l'information et de la communication en faveur de l'équité, de l'éducation et de la compétitivité; iv) promouvoir les infrastructures et les services de logistique et de transport pour l'intégration territoriale; et v) consolider le développement du secteur des industries extractives et de l'énergie dans un souci d'équité régionale.

2.18. L'un des objectifs fixés consiste à augmenter la productivité de quelque 2 000 entreprises. Pour ce faire, différents programmes et stratégies s'adressant aux micro, petites et moyennes entreprises ont été mis en place. Au total 784 entreprises pour la période 2014-2016, puis près d'une centaine en 2017, ont ainsi pu accroître leur productivité, des unités productives peu développées devenant des entreprises solides et orientées vers l'amélioration constante des processus.

2.19. Les entreprises bénéficiaires, de différentes régions du pays, se situent en majorité dans le secteur des textiles et des vêtements (70%), dans l'agro-industrie (12%), et dans une moindre mesure dans la construction, l'électricité, les services et l'ameublement. On peut citer les gains de productivité de plus de 15% obtenus dans la coopérative Red-i pour 86 entrepreneurs victimes du conflit armé et 88 activités de production de communautés indigènes et afro-colombiennes, dans le cadre du Programme d'intégration sur les marchés (PROIM). Dirigé par le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, le PROIM a pour but d'améliorer les processus de production et de renforcer les capacités commerciales des entreprises associées.

2.20. Pour le gouvernement colombien, il est essentiel que les politiques et programmes conçus en matière de compétitivité s'articulent avec le dispositif en faveur de la science, de l'innovation et la technologie, et ce avec le soutien du secteur privé.

2.21. En août 2016, le Conseil national de politique économique et sociale (CONPES) a approuvé la Politique de développement productif<sup>10</sup>, définie comme un ensemble d'instruments sectoriels et transversaux visant à remédier aux défaillances du marché et de la gouvernance, ainsi qu'aux manques de cohérence, qui freinent la croissance de la productivité ou compliquent la démarche de modernisation et d'innovation dans l'appareil productif colombien. La Politique a pour objectif principal d'accroître la productivité et d'élargir la production, en l'orientant vers des marchandises et des services plus diversifiés et plus élaborés.

2.22. Dans cet objectif, il est envisagé de faire de la Colombie, d'ici 2025, l'un des trois pays les plus innovants d'Amérique latine. C'est pourquoi l'innovation est l'un des axes fondamentaux de la Politique de développement productif.

2.23. Plusieurs activités ont déjà été lancées, parmi lesquelles l'appel à candidatures pour le programme Colombia Científica (développé en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, Colciencias et l'Institut colombien pour le crédit éducatif et les études techniques à l'étranger – Icetex), qui vise à soutenir l'innovation dans les entreprises, grâce au renforcement

<sup>9</sup> Département national de la planification. Bases du Plan national de développement 2014-2018.

<sup>10</sup> Département national de la planification. [www.dnp.gov.co](http://www.dnp.gov.co)

des capacités de gestion de l'innovation, des connaissances et des technologies, à la conception de nouveaux produits et services, à des approches ouvertes en matière d'innovation et à l'entrepreneuriat corporatif. Cet appel à candidatures doit favoriser la constitution d'un capital humain de haut niveau, le cofinancement d'études de niveau maîtrise et doctorat, et la mise en place d'espaces d'échange pour encourager des programmes pouvant permettre de résoudre les problèmes sociaux et de développement économique que rencontrent les régions.<sup>11</sup>

2.24. Le gouvernement s'efforce par ailleurs d'améliorer le classement de la Colombie dans les indicateurs de compétitivité (*Doing Business*, *World Economic Forum (WEF)* et *International Institute for Management Development (IMD)*). Les différents types de variables utilisées ont été classés par ordre de priorité afin de définir une stratégie de communication visant à faire connaître les progrès accomplis par le pays de manière à le faire monter dans les classements. La stratégie consistait à sélectionner les éléments des indicateurs de compétitivité pour lesquels la Colombie avait obtenu de faibles résultats, et qui pèsent particulièrement lourd dans le classement du pays: transport, éducation, sécurité et lutte contre la corruption.

2.25. En 2017, la Colombie est arrivée 59<sup>ème</sup> sur 190 pays dans l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale, soit deux places de mieux qu'en 2016. Elle se situe ainsi en quatrième position en Amérique latine, derrière le Mexique, le Chili et le Pérou. D'après le rapport de l'IMD publié en mai 2017, la Colombie est toujours la troisième économie de la région pour ce qui est de la compétitivité, en 54<sup>ème</sup> position.

2.26. La nouvelle Stratégie pour la légalité et contre la contrebande a été mise en œuvre en coordination avec les organismes compétents au niveau national (DIAN, POLFA et UIAF), le secteur privé et les collectivités territoriales, afin de renforcer la lutte contre ce fléau. Par ailleurs, le Comité de suivi de la lutte contre la contrebande a été établi; il est composé des entités suivantes: Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme; Direction générale de l'industrie et du commerce; Direction des impôts et des douanes (DIAN); Police fiscale et douanière (POLFA); Police nationale; ministère public; Unité d'information et d'analyse financières (UIAF); Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage; et Institut national de surveillance des médicaments et des aliments. Le Comité est principalement chargé de repérer et de démanteler les structures et organisations qui pratiquent la contrebande, le blanchiment de capitaux et le financement d'activités illicites.

2.27. En novembre 2017, un guichet unique a été créé en vue de faciliter les activités des entreprises en simplifiant leurs démarches. Le dispositif comporte un portail Web où sont centralisées progressivement toutes les démarches liées à la création, au fonctionnement et à la fermeture des entreprises. Une stratégie de partenariat public-privé à long terme est par ailleurs envisagée pour promouvoir et faciliter les activités des entreprises en Colombie, réduire les coûts et le nombre de démarches à accomplir pour les transactions commerciales, et supprimer les obstacles à l'entrée et à la sortie du marché.

### **2.3 Mise en valeur des régions pour le développement des zones rurales et du tourisme**

2.28. La Politique de développement productif comprend sept axes thématiques qui sont considérés comme les plus stratégiques pour atteindre les objectifs fixés. L'un de ces axes est la mise en œuvre d'un système d'information commerciale permettant de recenser les entreprises, les produits qu'elles proposent et les régions où elles sont établies, de promouvoir des lignes de crédit et des mécanismes de cofinancement destinés aux fournisseurs, d'effectuer des diagnostics et des études de marché pour obtenir des données permettant de renforcer les chaînes de production, et ainsi de mieux aligner l'offre et la demande.

2.29. Grâce à cette initiative, et à la participation du secteur privé, les régions ont pu renforcer leurs capacités s'agissant d'identifier les branches d'activité qui ont un potentiel de croissance et les mesures à prendre pour que les entreprises établies sur leurs territoires respectifs puissent être compétitives sur les marchés mondiaux. La régionalisation de l'offre commerciale, industrielle et touristique est appuyée par les Commissions régionales de la compétitivité, et par toutes les entités qui les composent (autorités départementales, municipalités, établissements d'enseignement supérieur, chambres de commerce, associations professionnelles, etc.). Ce dispositif permet de faire connaître aux commerçants, aux entrepreneurs et au grand public les

<sup>11</sup> Rapport de gestion 2017 – Secteur commerce, industrie et tourisme.

services offerts pour le développement des entreprises, notamment au cours des journées "Colombia Prospera".

2.30. Par ailleurs, le Programme de transformation productive (PTP) créé par le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme en 2009 a été consolidé au cours de la période considérée. Il est devenu l'organisme gouvernemental chargé de mettre en œuvre des mesures de développement productif pour l'agro-industrie, le secteur manufacturier et les services, et de promouvoir la qualité des processus de production pour l'accès à de nouveaux marchés. En collaboration avec l'Institut national de surveillance des médicaments et des aliments (INVIMA), l'Institut national de métrologie (INM), l'Institut colombien des normes techniques (ICONTEC) et l'Organisme national d'accréditation (ONAC), les services de certification et les laboratoires ont été renforcés pour répondre aux besoins des entreprises.

2.31. Depuis sa création, le PTP a permis – avec le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires – de toucher 932 entreprises dans 24 départements. En 2017, trois feuilles de route (plans d'activités) ont été élaborées à long terme (2032) pour les secteurs des logiciels et des technologies de l'information, de l'électricité et du cacao, en vue de promouvoir la productivité et la compétitivité; ces secteurs viennent s'ajouter à ceux qui étaient déjà couverts par le Programme.<sup>12</sup>

2.32. Le PTP s'est occupé de structurer et de mettre en place l'alliance El Agro Exporta, avec le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme et le Ministère de l'agriculture et du développement rural. Il s'agit d'un programme qui permettra à quelque 11 000 petits et moyens producteurs de 8 secteurs agro-industriels ayant un fort potentiel pour l'exportation (cacao, viande bovine, avocats, ananas, palme, produits laitiers, mangues et pisciculture), dans 18 départements, d'approfondir leurs connaissances et de bénéficier de l'assistance nécessaire pour améliorer la qualité de leurs produits, répondre aux exigences internationales, accroître la valeur ajoutée, s'intégrer dans les chaînes de valeur et améliorer leurs systèmes de commercialisation aux niveaux national et international pour augmenter leurs revenus.

2.33. En complément, le programme d'assistance aux PME "Colombia Productiva" a été créé en 2017. Il concerne environ 400 entreprises, qui ont accès à des conseils spécialisés pour améliorer leur productivité, optimiser leur consommation d'énergie, réduire les délais et les coûts de production, appliquer des normes de qualité, améliorer les stratégies de vente et mieux gérer les ressources humaines. Ce projet soutenu par la Banque mondiale et la Société andine de développement est pris comme exemple dans d'autres pays de la région.

2.34. Le tourisme est l'un des secteurs qui a le plus bénéficié de la fin du conflit armé: il est devenu l'un des moteurs des échanges internationaux de la Colombie et constitue une source de revenus importante pour un pays en développement. Le Plan sectoriel touristique pour la construction de la paix 2014-2018<sup>13</sup> permet de résoudre progressivement les problèmes qui touchent ce secteur (au niveau de l'infrastructure hôtelière, de la connectivité et de la compétitivité), et les résultats sont visibles.

2.35. En 2016, les revenus réels des hôtels ont augmenté de 4,5% par rapport à l'année précédente et le taux d'occupation a été de 56,2%. En 2017, la Banque de la République indique que la Colombie a enregistré pour les voyages et le transport de passagers des recettes de 5 787,7 millions de dollars EU, ce qui constitue un record historique et une augmentation de 5,4% par rapport à 2016. Les entrées de devises dans le secteur touristique en 2017 représentaient une hausse de 68% par rapport à l'année 2010 (à 3,440 milliards de dollars EU) et une part de 78% des exportations totales de services.

---

<sup>12</sup> Les secteurs pour lesquels le PTP analyse dans le détail les processus de production, recense les besoins et élabore des plans d'amélioration dans des domaines comme le capital humain, les ventes, la production, le marketing et la logistique, sont les suivants: cacao et produits dérivés, café et produits dérivés, cosmétiques et hygiène, produits pharmaceutiques, construction, services (logiciels, technologies de l'information, externalisation des fonctions de l'entreprise, externalisation des processus de connaissance, externalisation des technologies de l'information), textiles et vêtements, fruits et produits dérivés, industries et équipements de transport, boulangerie et minoterie, industrie chimique de base, pétrochimie et matières plastiques.

<sup>13</sup> Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Rapport de gestion 2017.



2.36. Les investissements dans les routes, les ports et les aéroports ont fait de la Colombie une destination plus accessible. Parallèlement à un regain de confiance au plan international, c'est ce qui a permis d'atteindre le chiffre record de 6,5 millions de visiteurs étrangers en 2017 (27,5% de plus qu'en 2016). La Colombie compte aujourd'hui plus de 80 routes internationales, y compris des routes directes desservant 29 pays et 44 villes. Il y a chaque semaine plus de 151 000 sièges disponibles sur des vols internationaux.

2.37. Le gouvernement colombien a soutenu d'autres initiatives de consolidation du secteur et de promotion d'un tourisme responsable. Il s'agit notamment de renforcer les capacités dans des domaines comme la prévention de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants et des adolescents, l'inscription des activités au Registre national du tourisme et l'obtention d'une certification pour les normes techniques sectorielles. En outre, des incitations fiscales ont été proposées pour l'investissement dans le secteur touristique, y compris la fixation d'un taux de 9% pour l'impôt sur le revenu et les taxes complémentaires pendant 20 ans pour la construction et le réaménagement de complexes hôteliers dans les municipalités de moins de 200 000 habitants.

### **3 POLITIQUE COMMERCIALE DANS UN CONTEXTE DE PAIX**

#### **3.1 Aspects généraux**

3.1. Les territoires touchés par le conflit armé ont déjà commencé à bénéficier des retombées de la paix. L'économie est plus dynamique et la confiance s'est raffermie chez les investisseurs. Il est aujourd'hui possible d'exploiter le potentiel touristique de zones qui étaient inaccessibles pendant le conflit, les investissements sont en hausse dans les zones de paix et on prévoit une croissance additionnelle de 1,9% du PIB en moyenne au cours de la décennie suivant la signature de l'Accord de paix.

3.2. La politique commerciale de la Colombie occupe une place particulière dans le Plan national de développement. Outre le déploiement de programmes et de stratégies pour renforcer l'offre à l'exportation, en particulier de marchandises à plus forte valeur ajoutée et de services, le gouvernement colombien s'est efforcé de faciliter les échanges et d'améliorer le respect des droits et obligations qui découlent des accords commerciaux internationaux. Il a aussi fait en sorte de participer activement aux forums multilatéraux et à l'établissement de synergies avec le secteur privé et avec des organismes publics nationaux ou internationaux qui jouent un rôle majeur pour surmonter les obstacles au commerce.

3.3. S'agissant d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan national de développement – lesquels sont décrits dans la première partie du présent rapport – la politique commerciale a été réorientée vers les accords commerciaux déjà en vigueur. Autrement dit, au lieu de mettre l'accent comme par le passé sur la négociation d'accords commerciaux, la Colombie a décidé avant tout de tirer parti des accords existants.

3.4. La Colombie compte actuellement 12 accords commerciaux en vigueur avec 49 pays, et 2 autres accords déjà signés (avec Israël et le Panama). Elle négocie par ailleurs un accord d'association économique avec le Japon et un accord commercial entre les pays de l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou) et 4 pays candidats au statut de membre associé à ce dispositif d'intégration (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Singapour). En 2017, les exportations destinées à des partenaires avec lesquels la Colombie a un accord commercial ont atteint 68% des exportations totales du pays, avec des parts notables pour les États-Unis (29,2%), l'Union européenne (14,4%) et la Communauté andine (7,2%). Le nombre de produits exportés vers l'Amérique, l'Europe et l'Asie a par ailleurs augmenté entre 1995 et 2017.<sup>14</sup>

3.5. Il faut également citer la mise en place de l'Alliance pour le commerce et l'industrie agroalimentaire, dont le but est de recenser les produits agroalimentaires qui offrent un potentiel à l'exportation. En outre, la stratégie de diplomatie sanitaire a été renforcée afin d'obtenir un véritable accès aux marchés pour plusieurs produits intéressants. Ces initiatives marquent une étape importante pour l'ouverture de marchés qui contribueront à accroître les exportations. À la fin de 2017, on enregistrait une augmentation pour les aliments et boissons de 7,2% en valeur et de 12,1% en volume par rapport à l'année précédente, avec des résultats particulièrement

<sup>14</sup> Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Calculs du Bureau d'analyse économique – hausse de 3 661 à 4 724 pour l'Amérique, de 861 à 1 708 pour l'Europe et de 268 à 1 037 pour l'Asie.

notables pour les ventes extérieures d'huile de palme (55,4%), de sucre (36,6%), de fruits frais (27,2%), de fleurs (6,6%) et de bananes (4,5%).

3.6. Au cours des deux dernières années, l'admissibilité des produits agroalimentaires sur le plan sanitaire a atteint un record, avec 42 produits pour 21 destinations internationales. En 2016, les autorisations nécessaires ont été obtenues pour les exportations de viande bovine vers la Libye, les Émirats arabes unis et Cuba, ainsi que pour la viande bovine provenant de trois nouveaux abattoirs vers le Pérou. Le certificat zoosanitaire a été délivré pour l'importation de produits laitiers au Canada, et le Pérou a autorisé les importations de viande de porc et d'avocats Hass. Par ailleurs, 255 000 tonnes de fleurs ont été exportées, soit le chiffre le plus élevé des 9 dernières années.

3.7. En 2017, la Colombie a obtenu l'ouverture de plusieurs marchés (Costa Rica et Pérou) pour des produits présentant un intérêt à l'exportation (viande de volaille et de porc, matériel génétique de bovins, animaux vivants de l'espèce porcine, ananas, avocats, roses et café vert). Les autorités des États-Unis ont approuvé le plan opérationnel POT pour les exportations colombiennes d'avocats Hass, ce qui a permis d'organiser une première expédition de 34 tonnes en novembre 2017. Par ailleurs, en mai 2017, la Commission européenne ayant publié la décision relative à l'approbation des plans soumis par les pays tiers pour le contrôle des résidus chimiques, la Colombie a obtenu l'autorisation d'exporter des produits composés vers l'UE.

3.8. Le gouvernement colombien entend poursuivre ses efforts pour renforcer l'offre productive, se conformer à des normes techniques internationales rigoureuses, surmonter les différents obstacles, diminuer les coûts de production et faciliter les échanges. Cela devrait permettre de rattraper le retard constaté dans la contribution des produits colombiens aux chaînes de valeur locales et aux exportations vers d'autres pays, en particulier d'Amérique latine et des Caraïbes, qui offrent des possibilités intéressantes.

3.9. Pour faire baisser les coûts de production, le gouvernement a adopté des mesures visant à compléter la réforme tarifaire entamée à la fin de 2010 pour soutenir le secteur productif en améliorant la compétitivité et l'administration douanière. Dans ce but, le Plan de relance de la productivité et de l'emploi (PIPE 1.0 et PIPE 2.0) prévoyait une réduction temporaire des droits de douane pour les matières premières et les biens d'équipement produits à l'étranger, relevant de plus de 3 000 lignes tarifaires, entre 2011 et 2017. Dans le cadre du programme Colombia Repunta lancé en février 2017, il a été décidé d'éliminer de façon permanente les droits visant 3 650 lignes tarifaires, de sorte que le taux moyen est passé à 6,3%.

3.10. D'après des renseignements tirés de l'Atlas de la complexité économique pour la Colombie (Datlas), les autorités chargées de la planification économique et commerciale ont identifié des secteurs qui présentent un fort potentiel pour fournir des intrants actuellement importés. L'intention est aussi de concrétiser à court terme les chaînes de production nécessaires pour accroître la part des exportations dans le PIB et augmenter la contribution des marchandises autres que les produits miniers et énergétiques au panier d'exportations de la Colombie.

3.11. En matière de commerce extérieur, le pays a fait des progrès importants, en particulier s'agissant du guichet unique VUCE, principal outil de facilitation des échanges: ce dispositif permet de traiter sous forme électronique les autorisations, permis, certificats et autres visas préalables exigés par les différents organismes gouvernementaux pour les opérations d'importation et d'exportation. Plus de 62 000 usagers effectuent ainsi leurs démarches auprès de 21 organismes publics. Le guichet unique VUCE est considéré comme un modèle au niveau régional car il permet d'échanger des renseignements, d'éviter les doublons dans les procédures, d'effectuer des contrôles efficaces et de favoriser la transparence des mesures administratives. Quelque 4,5 millions d'opérations ont été effectuées depuis 2005 par cet intermédiaire.

3.12. L'adoption en 2016 du nouveau Code douanier, au moyen du Décret n° 390 modifié en février 2018 par le Décret n° 349, a apporté des modifications importantes pour la facilitation des échanges. Cette véritable révolution pour le fonctionnement des opérations douanières dans le pays devrait permettre de remédier à l'engorgement des processus d'importation et d'exportation. Entre autres améliorations, on peut citer la réduction des délais, la moindre utilisation des documents papier, le renforcement du système informatique douanier (qui devrait être prêt pour juin 2018), l'application des décisions anticipées concernant l'origine, la valeur en douane et la

classification tarifaire, l'élargissement des avantages offerts aux opérateurs économiques agréés et aux usagers de confiance, la simplification du régime de sanctions et le recours optionnel aux courtiers en douane.

3.13. Dans le prolongement de ces différentes mesures, le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme conçoit avec la Direction des impôts et des douanes (DIAN) la campagne "Pour des formalités moins nombreuses et plus simples". Le 2 mars dernier, la Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme a annoncé que 48 types de formalités avaient été traités (4 formalités supprimées, 38 simplifiées et 6 automatisées); elle a estimé que c'était "une bonne nouvelle pour tous les chefs d'entreprise, et en particulier pour les importateurs et les exportateurs" et a signalé "une réduction générale des exigences en matière de documents requis, se traduisant par un gain de temps et une baisse des coûts, pour que les entreprises puissent se concentrer sur leurs activités". De son côté, le Directeur de la DIAN a indiqué que les modifications du Code douanier, associées au processus de systématisation en cours, devraient permettre de réduire la durée du processus d'importation de 6 à 7 jours à 48 heures.

3.14. Il est à noter également que le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme<sup>15</sup> s'est concentré pour faciliter les procédures et formalités sur le renforcement du guichet VUCE, à savoir: i) la réduction du délai d'approbation pour le registre des importations de 30 jours à 3 jours ouvrables; ii) le système d'inspection simultanée SIIS, qui permet de réduire le délai d'inspection des marchandises exportées de 3 jours à 1 jour; et iii) le système de gestion des risques SAR, qui donne des renseignements exploitables en 3 minutes.

3.15. Dans le domaine des services, il faut mentionner la stratégie "Colombia Exporta Servicios", lancée par le gouvernement en 2015 pour identifier, faire connaître et promouvoir les instruments de soutien et de promotion commerciale proposés par les entités compétentes aux fournisseurs de services, de manière à stimuler la croissance des exportations de services et à atteindre l'objectif de 9 milliards de dollars EU établi pour l'année 2018 dans le Plan national de développement.

3.16. Les services ont souvent été traités de la même façon que les marchandises, ce qui veut dire que leur diversité et leurs particularités ont été souvent omises au niveau de la réglementation et des politiques publiques. Par conséquent, les instruments de soutien pour le développement des entreprises sont souvent méconnus, parce qu'on croit qu'ils ne concernent que les marchandises, ou insuffisants, parce qu'ils ne répondent pas de façon adéquate aux besoins particuliers des secteurs de services.

3.17. Compte tenu de l'importance des services dans l'économie (au deuxième semestre de 2017 ils atteignaient 66% du PIB, concernaient 65% de la population active, et les importations/exportations de services représentaient 4,0% du PIB<sup>16</sup>), il a été décidé de renforcer la stratégie en simplifiant et en consolidant les domaines d'action autour de trois axes: i) développement des entreprises, ii) promotion commerciale et iii) amélioration des conditions de l'activité commerciale.

3.18. Le but est de faire connaître aux responsables d'entreprises de services l'offre institutionnelle qui existe pour les aider à améliorer la qualité des services fournis et les compétences entrepreneuriales, de manière à être compétitifs sur le marché international. Les organismes qui participent à la stratégie couvrent un large éventail de domaines de travail et sont dirigés par le Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, avec le Programme de transformation productive (PTP), la Banque du commerce extérieur (Bancoldex), l'Unité de développement et d'innovation (iNNpulsa Colombia) et l'Agence nationale de promotion des exportations (ProColombia). Les différents organismes remplissent des fonctions spécifiques mises à disposition des entrepreneurs: instruments de financement, programmes de formation et projets de renforcement du capital humain pour combler les lacunes dans les secteurs prioritaires, entre autres.

<sup>15</sup> Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. [www.mincit.gov.co](http://www.mincit.gov.co)

<sup>16</sup> Département administratif national de la statistique (DANE). Données sur l'emploi: Grande enquête intégrée auprès des foyers – DANE, Produit intérieur brut par branche d'activités économiques – DANE, Balance des paiements – Banque de la République.

### 3.2 Faits nouveaux aux échelons multilatéral, régional et bilatéral

3.19. Le Plan national de développement prévoit qu'en 2018 la Colombie consolide et renforce son programme de politique extérieure aux niveaux multilatéral et bilatéral, en mettant l'accent sur le développement durable. En outre, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes demeurent prioritaires, et la vision stratégique de la Colombie sur les questions de politique internationale doit continuer d'être exprimée dans les enceintes régionales et mondiales.

3.20. La politique commerciale a suivi ces principes, l'objectif étant d'internationaliser davantage les marchandises et les services de production colombienne, en tirant parti des préférences tarifaires et des dispositions des accords commerciaux en vigueur en ce qui concerne les prescriptions techniques, sanitaires et douanières, le développement durable, la concurrence, ou encore la défense commerciale. Les autorités ont maintenu les conditions stables pour l'investissement étranger et ont renforcé les moyens de coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques pour la promotion et la protection des investissements.

3.21. Par ailleurs, les relations commerciales avec l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi qu'avec l'Asie-Pacifique, ont été consolidées, et la Colombie a continué de participer activement aux activités multilatérales, comme cela est décrit ci-après.

#### 3.2.1 Échelon multilatéral: respect et renforcement des règles de l'OMC et adhésion à l'OCDE

3.22. La Colombie est un pays en développement très attaché au système multilatéral et aux objectifs de libéralisation commerciale; elle est convaincue que le commerce a un rôle à jouer comme moteur du développement économique. Compte tenu du contexte commercial international des quatre dernières années, et en particulier de l'évolution et des résultats des travaux qui ont précédé la Conférence ministérielle de Buenos Aires, la Colombie considère que le multilatéralisme doit être complété par des stratégies de libre-échange bilatérales et régionales.

3.23. La Colombie reconnaît que l'OMC a joué un rôle décisif face aux défis soulevés par la mondialisation. La politique commerciale du pays a été orientée suivant les principes du GATT et construite dans le respect des engagements découlant des Accords de l'OMC.

3.24. C'est pourquoi, comme cela a été dit dans la déclaration présentée à la onzième Conférence ministérielle, la Colombie a besoin d'un système multilatéral fort qui lui permette de consolider les progrès de son économie et de renforcer les accords commerciaux et les possibilités que lui offre le processus de paix signé il y a plus d'un an, après 50 longues années de conflit armé.

3.25. Même si l'OMC a connu des hauts et des bas, la Colombie a toujours soutenu les travaux ordinaires autant que les projets de plus grande envergure, en particulier pour les trois dernières conférences ministérielles. Elle a adopté une position constructive en tant que pays en développement et a défendu l'amélioration des conditions d'accès aux marchés et l'élimination des programmes et subventions qui affectent la production agricole et le secteur de la pêche.

3.26. La Colombie est l'un des pays qui a soutenu les négociations concernant l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), lequel a déjà été adopté par le Congrès de la République<sup>17</sup> et doit être approuvé par le Tribunal constitutionnel avant que la ratification ne puisse être notifiée à l'OMC. Entre-temps, d'importantes réformes ont été menées concernant les procédures douanières et de commerce extérieur, avec par exemple l'adoption du nouveau Code douanier (Décrets n° 390 de 2016 et n° 349 de février 2018).

3.27. Cette nouvelle législation douanière, fondée sur les dispositions multilatérales, facilite les échanges sans préjudice du contrôle douanier; elle simplifie les procédures commerciales, accélère les démarches, réduit la charge administrative et le temps nécessaire au dédouanement et, de façon générale, contribue à faire en sorte que les opérations de commerce extérieur soient moins complexes et moins coûteuses, comme cela est indiqué ci-dessus aux paragraphes 3.12 et 3.13.

---

<sup>17</sup> Loi n° 1879 du 9 janvier 2018.

3.28. Par ailleurs, dans le but d'améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises productrices de marchandises et de services, et de développer les chaînes de valeur mondiales, la Colombie a participé entre 2013 et 2015 aux négociations sur l'élargissement de l'Accord sur le commerce des produits des technologies de l'information.

3.29. Dans un autre domaine, et comme cela a été expliqué à Buenos Aires, la récupération des zones rurales est l'un des défis que le gouvernement colombien doit relever après le conflit. C'est pourquoi la Colombie exhorte les Membres à continuer d'avancer de manière constructive pour achever les travaux en cours à l'OMC comme la réforme de l'agriculture et l'interdiction des subventions à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que l'adoption, avant 2020, d'un accord global sur les subventions à la pêche, y compris celles qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité.

3.30. La Colombie a toujours fait un usage rationnel des mécanismes de défense commerciale et de règlement des différends à l'OMC pour faire valoir les droits et les intérêts de ses ressortissants. Elle a ainsi participé avec sérieux en tant que défendeur à plusieurs affaires essentiellement liées à l'utilisation de certaines mesures visant à protéger l'industrie de pratiques peu conventionnelles affectant le commerce international.

3.31. Nous croyons fermement que le système de règlement des différends de l'OMC est un atout du système commercial multilatéral qu'il faut préserver. Notre pays est donc favorable à son maintien et à la résolution rapide du désaccord qui a entravé la procédure de sélection des nouveaux membres de l'Organe d'appel.

3.32. Convaincue que le commerce contribue au développement économique, la Colombie a cependant subi les conséquences néfastes du commerce illicite, y compris des phénomènes comme la contrebande, le blanchiment de capitaux et le commerce de marchandises de contrefaçon.

3.33. C'est pourquoi elle est déterminée à faire apparaître le commerce illicite "sur les écrans radar" de l'OMC, à sensibiliser les Membres à l'ampleur de ce problème croissant qui nuit à toutes nos économies, et à stimuler une discussion sur les stratégies à mettre en place pour lutter ensemble contre ce fléau.

3.34. Le gouvernement colombien sait bien que le processus de libéralisation des échanges a procuré des avantages, mais il demande instamment aux Membres de l'OMC de reconnaître que, dans le même temps, des organisations illicites ont profité de l'évolution de la réglementation commerciale internationale pour utiliser le commerce licite de marchandises et de services à des fins criminelles.

#### *Adhésion à l'OCDE*

3.35. Depuis 2013, l'adhésion de la Colombie à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est l'un des principaux objectifs du gouvernement. Le but est de comparer et d'adapter les pratiques du pays aux meilleures pratiques internationales et de mieux intégrer la Colombie dans l'économie mondialisée.

3.36. En particulier, le processus d'adhésion a favorisé la mise en œuvre de bonnes pratiques visant à améliorer la qualité de vie des Colombiens, a renforcé notre détermination de maintenir des politiques commerciales ouvertes et transparentes, a suscité un plus grand intérêt pour la formulation d'une politique d'investissement responsable et durable et, de façon générale, a stimulé une discussion sur les pratiques propices à une croissance économique soutenue.

3.37. Le gouvernement colombien estime que l'adhésion à l'OCDE contribuera à pérenniser d'importantes réformes structurelles. En outre, l'adoption de politiques publiques compatibles avec les objectifs de l'OCDE placera la Colombie en bonne position sur la scène économique internationale, renforcera la confiance des investisseurs et consolidera les flux d'investissement étranger dans le pays.

3.38. Les politiques publiques de la Colombie ont été évaluées et approuvées par 20 des 23 Comités de l'OCDE qui participent au processus d'adhésion.<sup>18</sup> Au cours des années écoulées depuis le début du processus, la Colombie a adopté et mis en œuvre plusieurs réformes dont on constate l'efficacité pour améliorer la qualité et l'impact des politiques menées. Ces réformes concernent en particulier la surveillance et la réglementation des conglomérats financiers, le Conseil national de politique économique et sociale (CONPES) s'agissant de la gouvernance des entreprises publiques, la Politique de modernisation du transport de marchandises, la taxation des boissons alcooliques, la Politique d'amélioration de la réglementation (CONPES), des décrets visant à accorder plus d'autonomie aux organismes de réglementation et à prévoir des consultations publiques, et le nouveau Code de gouvernance des entreprises émettrices de valeurs mobilières.

### 3.2.2 Échelons régional et bilatéral

3.39. La Colombie considère que les initiatives régionales et bilatérales en matière d'intégration et de négociation d'accords de libre-échange viennent compléter le système multilatéral, sans s'y substituer ni le menacer. Au cours de la période à l'examen, elle a continué d'être active à ces différents niveaux; les progrès et réalisations notables sont résumés ci-après.

3.40. À l'échelon régional, le cadre d'intégration naturel de notre pays est la Communauté andine des nations (CAN), dont la Colombie a assuré la présidence entre mai 2016 et mai 2017. Pendant cette période, 8 décisions et 65 résolutions ont été approuvées en vue d'approfondir encore l'intégration dans la sous-région.

3.41. D'autres progrès sont à signaler notamment dans les domaines suivants: interconnexion sous-régionale des systèmes électriques et échange intracommunautaire d'électricité; traitement douanier spécial pour les instruments de mesure; sixième Rencontre des entreprises andines organisée à Armenia, avec des contrats envisagés pour un montant total de 32,5 millions de dollars EU; approbation du Plan d'action multilatéral pour la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés dans la zone andine; mise à jour de la nomenclature NANDINA et des notes explicatives; développement du mécanisme pour les matières produites en faible quantité dans le secteur textile; interdiction de l'utilisation des parabènes à chaîne longue dans les produits cosmétiques et restriction ou interdiction de l'utilisation de certains ingrédients dans les savons cosmétiques, entre autres mesures techniques et sanitaires; mise à jour des itinéraires autorisés et des délais prévus pour le transit douanier communautaire; mise en orbite d'un satellite de la CAN; actualisation des règles communes d'interconnexion pour les télécommunications.

3.42. Dans d'autres domaines, des dispositions ont été prises en ce qui concerne l'investissement et le commerce (sur le plan technique, sanitaire, douanier, et pour la facilitation des échanges) afin de tirer parti des accords de libre-échange signés avec les États-Unis, l'Union européenne, le Canada, les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la République de Corée.

3.43. Parallèlement, des négociations ont été engagées et ont abouti à la conclusion d'un accord de libre-échange avec Israël, dans le cadre de la stratégie du gouvernement visant à ouvrir de nouveaux marchés. Il s'agit du premier accord signé par la Colombie avec un pays du Moyen-Orient, une région importatrice au pouvoir d'achat élevé. L'accord a déjà été adopté par le Congrès de la République, et il entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé par le Tribunal constitutionnel.

3.44. En ce qui concerne l'Amérique latine, en juillet 2017 l'Accord de complémentarité économique ACE n° 72 a été signé. Il remplace l'ACE n° 59 et régira les préférences commerciales pour les échanges de la Colombie avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Les entreprises colombiennes du secteur des textiles et vêtements pourront désormais bénéficier d'un accès aux marchés du Brésil et de l'Argentine à un taux de 0% pour 667 produits.

3.45. En novembre 2017, la Colombie et Cuba ont signé dans le cadre de l'ALADI le troisième Protocole additionnel annexé à l'Accord de complémentarité économique n° 40 (ACE n° 49). À ce titre, la Colombie a obtenu des préférences pour plus de 4 000 produits, et les disciplines relatives

---

<sup>18</sup> Manquent encore l'acceptation du Comité des échanges, du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales ainsi que l'accord final du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement.

aux règles d'origine, à la coopération, à la facilitation des échanges, à la défense commerciale, et aux mesures sanitaires et phytosanitaires, entre autres, ont été approfondies.

3.46. En août 2016, c'est l'accord commercial avec le Costa Rica qui est entré en vigueur: il a donné de bons résultats en termes d'échanges commerciaux, ce qui a incité les Parties à entamer en février 2017 un processus d'approfondissement, dont la première étape a été conclue en novembre 2017 avec l'inclusion accélérée de produits dans le programme d'élimination des droits (pneumatiques, certains produits céramiques et vêtements).

3.47. Il convient de mentionner ici tout particulièrement l'Alliance du Pacifique, une zone de profonde intégration créée pour stimuler la croissance et le développement économiques, ainsi que la compétitivité des économies participantes, et pour améliorer la qualité de vie de leurs populations. Le 1<sup>er</sup> mai 2016 est entré en vigueur le protocole commercial relatif à cette importante initiative régionale; il supprime les droits de douane pour 92% des produits échangés entre le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou.

3.48. Ce mécanisme est l'une des stratégies d'intégration les plus innovantes auxquelles participe la Colombie, puisqu'il s'agit d'un processus ouvert et flexible, doté d'objectifs clairs, pragmatiques et cohérents par rapport au modèle de développement et à la politique étrangère du pays. L'Alliance du Pacifique est un axe fondamental de la stratégie d'internationalisation de la Colombie, en particulier dans la région Asie-Pacifique.

3.49. Au total, l'Alliance du Pacifique regroupe plus de 225 millions d'habitants (Banque mondiale, 2018), attire chaque année quelque 48 millions de touristes (ProColombia, 2018) et représentait 41% de l'IED total en Amérique latine en 2016 (ProColombia, 2018). En termes relatifs, l'Alliance du Pacifique est la huitième économie mondiale; elle représente 38% du PIB pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et en 2016 son PIB par habitant a atteint 17,266 milliards de dollars EU (Banque mondiale, 2018).

3.50. La Colombie assure la présidence de l'Alliance du Pacifique depuis la fin de juin 2017 et jusqu'à la fin de juillet 2018, date à laquelle les autorités mexicaines prendront le relais. Chaque année, les présidents du mécanisme d'intégration se réunissent pour définir, au moyen de déclarations, les domaines et objectifs sur lesquels les pays membres doivent concentrer leurs travaux. Ainsi, conformément au mandat donné par les présidents au dernier sommet, tenu à Cali (Colombie) le 30 juin 2017, les domaines prioritaires sont les suivants: stratégie numérique, coopération en matière de réglementation, facilitation des échanges et coopération douanière, innovation, PME et tourisme.

3.51. Par ailleurs, les présidents ont annoncé l'ouverture de négociations avec l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et Singapour, visant à associer ces pays à l'Alliance du Pacifique au moyen d'accords commerciaux de haut niveau. Jusqu'à présent, trois séries de négociations ont déjà eu lieu. Il s'agit d'instaurer une relation plus étroite entre le mécanisme d'intégration et l'Asie-Pacifique, ce qui est l'un des principaux objectifs fixés par les pays fondateurs, en vue de parvenir à un rapprochement stratégique avec cette région à l'économie plus dynamique et aux meilleures perspectives de croissance.

### **3.2.3 Nouvelles questions pour une économie mondialisée**

3.52. La Colombie n'ignore pas les difficultés du monde actuel, non seulement au niveau politique, mais aussi dans le contexte de cet exercice de transparence, qui consiste à examiner l'évolution des politiques et pratiques économiques, commerciales et sectorielles entre 2012 et 2017.

3.53. Consciente que le système multilatéral et sa stabilité institutionnelle sont confrontés aux défis que posent la menace protectionniste et les discours hostiles au commerce dans plusieurs régions du monde, la Colombie a décidé d'adopter une position pragmatique et de jouer un rôle de facilitateur pour le traitement des "nouvelles questions".

3.54. C'est pourquoi elle a participé de façon constructive aux discussions techniques concernant le commerce électronique, les MPME et la facilitation des investissements. En tant que membre du Groupe des amis des MPME (qui représentent 96% des entreprises colombiennes), elle a soutenu la Décision ministérielle visant à créer un espace formel de discussion et d'analyse au sein de

l'OMC, car elle est convaincue que cela contribuera à accroître la participation de ces entreprises au commerce international. Par ailleurs, le commerce et l'investissement étant indissociables, la Colombie a appuyé la formalisation et la structuration du débat sur la question de savoir comment la facilitation de l'investissement et la coopération entre les Membres dans ce domaine peuvent contribuer à stimuler le développement.

3.55. Nous reconnaissons aussi l'importance du commerce électronique et de l'autonomisation économique des femmes. S'agissant du commerce électronique, notre soutien aux travaux techniques menés à l'OMC reflète la profonde conviction que l'OMC offre le cadre idéal pour élaborer des règles multilatérales qui garantissent la sécurité des transactions commerciales et ouvrir de nouveaux débouchés pour les exportations de marchandises et de services, en particulier pour les MPME. Le rapport du Secrétariat offre un aperçu complet des progrès qui ont été accomplis dans le pays pour consolider une stratégie de connectivité numérique qui a été bénéfique pour le commerce extérieur et pour les MPME.

3.56. La Colombie a soutenu la Déclaration signée par 121 Membres à Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, et elle continuera d'appuyer les propositions présentées en vue d'aider les femmes à réaliser leur plein potentiel dans l'économie mondiale.

3.57. À cet égard, l'expérience de la floriculture dans notre pays est tout à fait pertinente. En effet, dans ce secteur qui contribue fortement aux exportations de la Colombie, le rôle central des femmes dans la société et dans la famille est reconnu: la main-d'œuvre floricole comprend 64% de femmes, dont beaucoup sont des chefs de famille qui ont ainsi la possibilité à la fois de travailler pour répondre aux besoins de leur foyer et de disposer de temps pour élever leurs enfants.

3.58. L'association professionnelle des producteurs/exportateurs de fleurs – ASOCOLFLORES – propose des programmes polyvalents pour améliorer la qualité de vie des familles liées à la floriculture, les femmes étant en première ligne. Grâce à cela, 25% des travailleuses ont pu sortir de l'extrême pauvreté et bénéficier de projets d'éducation et de logement qui ont amélioré considérablement leur situation socioéconomique.

## 4 CONCLUSIONS

4.1. La Colombie continuera d'œuvrer pour une paix stable et durable, car elle est convaincue que ses citoyens sont ce qu'il y a de plus important. Le gouvernement est prêt à saisir les possibilités qui se présentent dans la période postconflit pour encourager les investissements productifs, attirer des capitaux et des connaissances d'autres pays pour accroître la compétitivité, améliorer la quantité et la qualité des emplois et créer davantage de possibilités commerciales, dans un contexte de règles claires et stables.

4.2. La Colombie espère que les efforts déployés sur différents fronts seront reconnus par le reste du monde. En particulier, nous espérons que les économies auxquelles sont destinés les produits que nous recommençons à semer dans les champs, et à fabriquer dans les secteurs dont l'activité va reprendre maintenant que le conflit armé a pris fin, comprendront les difficultés que nous rencontrons pour nous conformer à des normes réglementaires rigoureuses et nous apporteront soutien et assistance technique pour y parvenir.

4.3. Nous prévoyons de tirer parti de la reprise de la demande dans les pays développés, de la croissance de 4,5% qui est prévue sur les marchés émergents, de l'amélioration de la situation dans les économies en développement d'Amérique latine, de la tendance haussière des prix des produits de base, ainsi que de la croissance du commerce mondial, estimée par l'OMC à 3,2%.

4.4. La Politique de développement productif menée depuis 2016 et les stratégies connexes (El Agro Exporta, Colombia Productiva, Colombia Exporta Servicios et le Plan sectoriel touristique pour la construction de la paix 2014-2018) devraient permettre de renforcer l'offre de marchandises et de services à l'exportation, pour profiter des accords commerciaux et favoriser la participation aux chaînes de valeur mondiales.



4.5. Notre ambition est donc de continuer à travailler résolument pour renforcer les institutions et améliorer les politiques économiques et commerciales, conformément aux disciplines et aux engagements dans le cadre de l'OMC.

4.6. La Colombie réaffirme sa volonté de mettre en œuvre les engagements pris à la Conférence ministérielle de Nairobi, parce qu'il en va de la crédibilité du système. Elle est disposée à travailler comme elle l'a toujours fait, avec sérieux et pragmatisme, sur les questions qui font l'objet de négociations et sur les nouvelles questions, car elle est convaincue qu'il est impératif de protéger et de renforcer le système multilatéral, en raison des avantages qu'il offre à tous et de la fonction qu'il remplit sur la scène internationale. Plus particulièrement, nous vous remercions d'ores et déjà pour le soutien apporté à notre objectif consistant à promouvoir la prise en compte du commerce illicite dans le contexte de l'OMC, afin que ce fléau qui porte tant préjudice à nos économies puisse être traité de façon adéquate.

---